

La grille tarifaire s'applique **uniquement** pour les sociétés répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité du bulletin de souscription (**notamment vérifier les antécédents prud'homaux**)

TARIF MENSUEL (2)			
Tranches d'effectifs (1)	Plafond annuel de garantie 75 000 €	Plafond annuel de garantie 150 000 €	Plafond annuel de garantie 250 000 €
Entre 1 et 5 employés	75,78 € (plafond de garantie annuel : 40 000 €)	100,95 €	118,64 €
Entre 6 et 10 employés	96,50 €	118,37 €	130,03 €
Entre 11 et 25 employés	150,63 €	170,26 €	194,36 €
Entre 26 et 50 employés	231,20 €	269,68 €	295,34 €
Entre 51 et 75 employés		331,94 €	424,47 €
Entre 76 à 100 employés		407,99 €	483,02 €
Plus de 100 employés	Sur questionnaire		

Les primes s'entendent en Euros y compris frais et taxes d'assurances, hors TVA récupérable sur la prévention des risques psychosociaux.

(1) dernier effectif consolidé (de l'entreprise et de ses filiales)

(2) 5% d'escompte en cas de paiement annuel

Franchises par réclamation

Sociétés de moins de 50 salariés

SANS FRANCHISE Sauf Pour :

Rupture abusive:

2500 € + 10% du montant de la rémunération annuelle brute de la personne faisant l'objet de la rupture abusive **pour les entreprises de moins de 50 salariés** qui feront appel à la hotline juridique dédiée pour les accompagner dans la gestion de leurs contentieux

5000 € + 10% pour les entreprises qui ne feront pas appel à la hotline et **pour les entreprises de plus de 50 salariés**

Sociétés de plus de 50 salariés

SANS FRANCHISE Sauf Pour :

Rupture abusive et Réclamation multiple* relative à une rupture abusive :

5000 € + 10% du montant de la rémunération brute annuelle de la personne faisant l'objet de la rupture abusive (plafonnée à 100 000 € pour réclamation multiple*)

** réclamation fondée sur une rupture abusive faite conjointement par 10 employés, 5 employés si cette réclamation multiple fait suite à un licenciement économique collectif*

Activités uniquement sur questionnaire pour étude d'une tarification spécifique :

- Exclusions additionnelles exceptionnelles cause contexte national 2020 : Hôtellerie / Restauration / Agences de voyages / Transports de passagers (hors ambulances et taxis) / Magasins de vêtements
- Organisme public
- Club de sport professionnel
- Cabinet de recrutement ou agence intérimaire
- Institution financière (banque, compagnie d'assurance ou réassurance, fond d'investissement ou de capital-risque)
- Biotechnologie, recherche et développement dans le domaine scientifique et/ou médical
- Exploitation et/ou extraction de charbon
- Activités contraires aux bonnes mœurs, Sociétés de jeux d'argent et casinos
- Culture, production ou vente de tabac